

## Compte rendu de séance

### Séance du 8 Mai 2019

L'an 2019 et le 8 Mai à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAZIRE Jacques, Maire.

**Présents** : M. BAZIRE Jacques, Maire,  
Mmes : HERVE Isabelle, LIBERAT Geneviève,  
MM : BELLON Loïc, BOURGEOLET Benoist, COLLET Géraud, COLLIN Sylvain, ROBERT Grégory.

**Absent** : M. DESCHAMPS-KLEIN Mathias.

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 02/05/2019

**Date d'affichage** : 02/05/2019

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de Versailles  
le : 16/05/2019

et publication ou notification  
du : 16/05/2019

**A été nommé secrétaire** : M. BELLON Loïc.

### OBJETS DES DÉLIBÉRATIONS

#### **SORTIE THÉÂTRE DU 1ER JUIN 2019 - 20190501**

#### **FRAIS D'ÉTUDES POUR ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX - DM1 - 20190502**

#### **SORTIE THÉÂTRE DU 1ER JUIN 2019 - 20190501**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents éléments pour la sortie théâtre organisée par le CCAS.

Il propose les éléments suivants :

- la sortie théâtre est gratuite pour toutes les personnes de Mondreville âgées de 67 ans dans l'année et plus,
- pour les personnes de moins de 67 ans, la sortie théâtre est de 25 € par personne (transport compris),
- la sortie théâtre pour les personnes de Tilly est de 25 € (transport compris).
- pour le chauffeur de car, une somme lui est allouée soit 15 €.
- pour les ouvreuses au théâtre, une somme leur est allouée soit 30 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE et DÉCIDE**

- d'appliquer la gratuité pour la sortie théâtre aux personnes âgées de 67 ans dans l'année et plus,
- de fixer un tarif de 25 € pour la sortie théâtre (transport compris) pour les personnes de Mondreville âgées de moins de 67 ans,
- de fixer un tarif de 25 € pour la sortie théâtre (transport compris) pour les personnes de Tilly,
- d'allouer la somme de 15 € pour le chauffeur de car et 30 € pour les ouvreuses au théâtre.
- de prendre en charge les sommes engagées pour ces prestations comme le transport pour la sortie théâtre.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### **FRAIS D'ÉTUDES POUR ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX - DM1 - 20190502**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2019 relative à l'approvisionnement du chapitre 041 - Opérations Patrimoniales - Frais d'études pour enfouissement des réseaux. Les frais d'études ont été engagés en 2018 et sont suivis de travaux sur 2018 et 2019. Il convient donc d'augmenter les crédits en dépenses au 231 et les crédits en recette au 203 puisqu'ils n'ont pas été prévus au budget 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** la décision modificative suivante :

#### **Section d'investissement – Dépenses**

041 - Opérations patrimoniales

Article 231 – Immobilisations corporelles en cours : 3 864 € € (**Augmentation de crédits**).

#### **Section d'investissement - Recettes**

041 - Opérations patrimoniales

Article 203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion : 3 864 € (**Augmentation de crédits**).

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :**

Séance levée à 10h30.



En mairie, le 28/05/2019

Le Maire  
Jacques BAZIRE